

TERRITOIRES

Pour plus d'informations, contactez votre interlocuteur privilégié

PASSAGE DE L'HIVER 2022-2023

Enedis est à vos côtés

Face au contexte incertain de cet hiver dû à la maintenance des réacteurs nucléaires et au conflit entre l'Ukraine et la Russie, les acteurs du système électrique français s'attachent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. La période identifiée par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) va du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Le délestage : Quesako ?

Il s'agit de coupures d'électricité localisées et temporaires, exceptionnellement utilisées en dernier recours pour maintenir l'équilibre général du système électrique et éviter un "black-out". Dans ce cadre, Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (sur 95% du territoire français), mettrait en œuvre, **sur ordre de RTE**, ce dispositif de coupures préventives. Elles devraient durer environ 2 heures, sur des plages horaires correspondant aux pics de consommation du pays. La situation des besoins en électricité serait réévaluée en temps réel par RTE pour procéder au plus vite à la réalimentation complète des foyers concernés.



Quels leviers pour éviter les coupures ?

Avant de recourir au délestage, voire ne pas y recourir du tout, plusieurs leviers seront activés. Il s'agit par exemple de :

- L'activation de tous les moyens de production disponibles en France
- La baisse de la tension (- 5 %) sur le réseau de distribution de l'électricité
- L'utilisation des interconnexions possibles avec les pays voisins
- La demande du Gouvernement aux entreprises de réduire de 10 % leur consommation d'ici à 2024
- L'appel aux éco-gestes du quotidien pour les citoyens

Une information au plus près de l'actualité ?

Dès l'annonce d'une vigilance renforcée par RTE, vous serez avertis par les équipes territoriales d'Enedis des possibilités de délestage sur votre territoire. En cas de confirmation du dispositif, vous serez informés dès que la liste des départements et des communes concernées par ces coupures exceptionnelles sera disponible.

Vous pouvez dès à présent suivre, au jour le jour, « la météo de l'électricité » sur le site monecowatt.fr, accessible également via le site Internet Enedis.

